

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de leurs compétences définies, respectivement, »

les mots :

« des compétences définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.